

Tél. : 04 91 50 37 38

Fax :

Courriel : ce.0130527C@ac-aix-marseille.fr

Liste des élèves de la classe de 12CE1E

Enseignant(s) : MADAME ROUGÉ

<i>N°</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Né(e) le</i>	<i>Sexe</i>	<i>Niveau</i>
1	CHETTAOUI	Aziz	10/03/2016	M	CE1
2	EL GUESSRAOUI	Aya	07/06/2016	F	CE1
3	FERNANDES DOS SANTOS	Enzo	30/09/2016	M	CE1
4	FERNANDEZ	Francois	24/01/2015	M	CE1
5	HARIZI	Anes	23/03/2016	M	CE1
6	KOULLA	Rayane	13/05/2016	M	CE1
7	MOUSSA	Omou Heri	05/12/2015	F	CE1
8	NASRAOUI	Emna	19/09/2016	F	CE1
9	NASRAOUI	Sarah	19/09/2016	F	CE1
10	OUALI	Jassim	23/06/2016	M	CE1
11	RIBEIRO VARELA	Steilly	26/02/2016	F	CE1
12	TAANCHIKI	Hicham	23/08/2016	M	CE1
13	TOUITA	Ziad	30/05/2016	M	CE1

Nombre élèves 13

Mise à jour en date du 30/06/2023

Classe de CE1 D-E - Mmes ROUGÉ et GIORIA
LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Chers parents,

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pour pouvoir faire son travail dans de bonnes conditions pour cette nouvelle année :

- 1 trousse pour le matériel quotidien
- 1 chiffon pour ardoise
- 5 bâtons de colle (grand format)
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 vieux tee-shirt pour les arts visuels
- 2 boites de mouchoirs

Le reste du matériel scolaire (ramette de papier, cahiers, porte vues, pochettes, règle, surligneurs, stylos, crayons de papier, gommes, bâtons de colle, taille-crayon, ardoise et feutres ardoise....) **sera fourni à la rentrée. Nous n'utiliserons pas d'agenda scolaire pour les devoirs mais un cahier d'entraînement qui sera fourni.**

Veillez à prévoir une trousse avec un stylo bleu, un crayon à papier, une gomme et une règle 20 cm qui restera à la maison pour les devoirs.

Coopérative scolaire :

Le montant de l'adhésion à la coopérative scolaire est fixé à 15 €. La coopérative de chaque classe sert à financer partiellement ou en totalité des spectacles, des sorties, des achats de matériels au cours de l'année. Plus elle aura d'adhérents, plus les financements seront possibles.

Assurance scolaire : La participation aux activités facultatives (étude du soir, sortie) n'est possible que si l'enfant possède une couverture individuelle accident. Il sera donc obligatoire de fournir une attestation d'assurance le mentionnant clairement.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances,
Mmes ROUGÉ et GIORIA